

niveau que nous devons agir afin de nous assurer justice.

Après avoir gelé les décisions arbitraires des autorités du National-Canadien jusqu'à l'adoption du présent bill, nous demandons maintenant au gouvernement d'être judicieux dans le choix de ses commissaires.

Dans notre région, les services requis sont, d'abord, au niveau de la voie elle-même. Cette voie devrait être complètement reconstruite. Ensuite, au niveau des voitures pour les voyageurs, il faut que l'honorable ministre persuade les autorités du National-Canadien, puisque nous n'y sommes pas parvenus, que les voitures destinées à l'embranchement Chambord-Dolbeau serviront à transporter des personnes humaines. J'aurais souhaité que l'honorable ministre vienne dans mon comté, particulièrement pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an. Je crois bien que c'étaient les premières voitures utilisées au Canada que nous avions. Au fait, pendant un instant, j'étais convaincu qu'il s'agissait d'articles qu'on expédiait au musée de la Société historique du Saguenay, quand un chef de train m'a ramené à la réalité.

Non, monsieur le ministre, je sais que vous êtes quelque peu «ratoureur», mais le ridicule doit avoir ses bornes. J'ai confiance, cette fois, que mes paroles seront écoutées favorablement et que je n'aurai pas à revenir une dixième fois sur la question.

Je veux aussi attirer l'attention de l'honorable ministre sur la situation de nos compagnies privées de camionnage face au transport du National-Canadien qui possède aussi sa flotte de camions. En effet, lorsque nous subventionnons le National-Canadien et, par ricochet, ses camions ou ses remorques à même les taxes des contribuables, il ne faut pas oublier que nous cotisons aussi les compagnies de camionnage qui, elles, emploient plus d'ouvriers dans ma région que le National-Canadien lui-même. Nous obligeons donc nos associations privées à payer pour subir une concurrence injuste et illégale. La nouvelle loi devra donc prévoir la fin de ces injustices.

J'ai déjà attiré l'attention de l'honorable ministre aussi sur certains procédés hypocrites qu'emploie le National-Canadien sur les trains de voyageurs entre Montréal et Dolbeau, plus précisément dans le cas des voitures-lits. Il y a quelques années, la location d'un lit était de \$5. Plus tard, on porta le prix de cette location à \$7 et, aujourd'hui, il en coûte \$9. C'est donc plus coûteux que le transport lui-même. On vous dira que les \$9 comprennent \$2 pour le repas, mais quand le voyageur ne mange pas ou, ce qui plus est, quand il ne peut pas manger—au fait, le train quitte Montréal à 9 heures et demie le soir et, par conséquent, bien après l'heure du souper, et le matin, quand vous vous éveillez à Roberval

ou à Saint-Félicien, il n'y a plus ni cuisine ni cuisinier. Pour le voyage de retour, c'est encore pire, puisque nous arrivons à Montréal à 7 heures 10 et que le café se sert à 8 heures. Je dis le «café», car j'en ai fait l'expérience une fois en allant à la salle à manger à 7 heures, et l'on m'a répondu qu'il n'y avait plus de café.

• (5.20 p.m.)

Si ce n'est pas là tromper hypocritement les usagers, je me demande ce que tout cela veut dire. Où sont les vrais responsables du National-Canadien?

Aussi, quelle influence ce bill aura-t-il sur le transport interprovincial? Monsieur le président, sur ce point, je voudrais citer tout simplement un article qui a paru dans *La Presse* d'aujourd'hui, soit le 26 janvier, indiquant que le Québec a protesté auprès d'Ottawa à ce sujet. Je veux croire que le ministre actuel a reçu cette protestation, parce qu'on peut lire ceci:

Le projet de loi fédéral visant à définir et appliquer une politique nationale des transports au Canada a donné lieu à une protestation énergique de la part du Québec auprès du gouvernement fédéral.

C'est ce qu'a fait savoir hier, à l'Assemblée législative, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, en réponse au chef de l'Opposition, M. Jean Lesage.

M. Jean Lesage demandait alors au premier ministre de produire la correspondance qu'il avait échangée avec le ministre fédéral des Transports, et M. Johnson lui répondait qu'il lui était impossible de ce faire, tant et aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu la permission du ministre lui-même. Je crois que c'est très bien, je crois que c'est légal, car c'est ce qu'on se fait répondre ici, quand on pose une question relativement à une tierce personne; je crois que le premier ministre du Québec avait le droit de répondre ainsi. Par ailleurs, l'attaque du chef de l'opposition n'était encore que de la vantardise et de l'hypocrisie.

J'espère que le ministre actuel s'est fait un devoir de répondre au chef du gouvernement du Québec aussitôt après avoir reçu cette protestation parce que je vous avouerai franchement que le gouvernement du Québec est actuellement très inquiet et qu'il a raison de s'inquiéter, d'autant plus qu'il sait ce qui s'est produit au cours des dernières années.

Après avoir répété qu'il avait fait parvenir une protestation énergique à Ottawa, M. Johnson déclarait, selon le journal:

Il a dit ensuite que le projet de loi, approuvé alors que M. Lesage était à Ottawa, avait constitué une «souricière» que le gouvernement de l'Union nationale avait continuellement refusé de reconnaître avant 1960.

Il a expliqué son affirmation en disant que l'article 5 de ce projet de loi contenait une disposition